



**Commune de
Saint-Martin FR**

- **Convocation assemblée communale**
 - **Infos communales**
-

Novembre 2017



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**lundi 4 décembre 2017 à 20h15
au restaurant de la Croix Fédérale à Saint-Martin**

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2017**
- 2. Budgets 2018**
 - 2.1 Budget de fonctionnement**
 - 2.2 Budget d'investissements**
 - 2.2.1 Acquisition d'un véhicule pour la voirie
 - 2.2.2 Réfection route communale AF La Comba, Saint-Martin
 - 2.2.3 Adduction d'eau et défense incendie « Clos de Sauba, Saint-Martin
 - 2.2.4 Adduction d'eau et défense incendie « Bois Noir », Besencens
 - 2.2.5 Acquisition et pose d'un défibrillateur
 - 2.3 Rapport de la commission financière**
 - 2.4 Approbation**
- 3. Nomination d'un membre à la commission d'aménagement et d'énergie**
- 4. Adhésion à la nouvelle association SLPPGV (Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse)**
- 5. Divers**

Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal

Saint-Martin, novembre 2017

Budget de fonctionnement 2018

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	482'120.00	73'010.00	451'440.00	69'610.00	457'772.50	69'464.95
1	Ordre public	82'250.00	36'700.00	89'350.00	37'200.00	87'670.45	37'451.70
2	Enseignement et formation	1'217'940.00	62'390.00	1'261'740.00	98'160.00	1'213'737.20	122'966.05
3	Culte, culture, loisirs	139'470.00		158'140.00		154'727.85	
4	Santé	408'150.00	4'000.00	384'460.00	10'000.00	322'506.90	3'670.05
5	Affaires sociales	480'100.00	22'500.00	481'400.00	21'000.00	464'421.75	21'927.00
6	Transports et communications	318'580.00	16'000.00	353'700.00	16'000.00	261'944.50	20'257.05
7	Protection et aménagement de l'environnement	442'650.00	410'400.00	437'670.00	392'700.00	409'557.75	374'404.60
8	Economie	26'560.00	13'350.00	26'400.00	13'300.00	22'116.65	19'062.00
9	Finances et impôts	583'030.00	3'524'930.00	653'680.00	3'625'030.00	1'351'292.75	4'084'685.70
	Totaux	4'180'850.00	4'163'280.00	4'297'980.00	4'283'000.00	4'745'748.30	4'753'889.10
	Résultats		17'570.00		14'980.00		8'140.80

Budget d'investissements 2018

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration					7'030.20	
2	Enseignement et formation					129'350.00	27'500.00
3	Culte, culture et loisirs	115'000.00	20'000.00				
6	Transports et télécommunication	260'000.00	64'550.00	390'200.00	249'890.00	756'585.45	267'693.45
7	Protection et aménagement de l'environnement	550'300.00	181'700.00	720'200.00	332'600.00	418'584.30	26'342.35
9	Finances et impôts	8'000.00		30'000.00		435'934.45	139'235.95
	Totaux	933'300.00	266'250.00	1'140'400.00	582'490.00	1'747'484.40	460'771.75
	Résultats		667'050.00		557'910.00		1'286'712.65

Sapins de Noël Marché de Noël



La traditionnelle
distribution des sapins de
Noël aura lieu le

samedi 9 décembre 2017

Après une première édition concluante, nous avons le plaisir de vous annoncer la 2^{ème} édition de notre marché de Noël organisé dans la salle polyvalente où vous y trouverez des artisans locaux.

Programme :

14h00-16h00

distribution des sapins

14h00-19h00

marché de Noël

Bureau communal



Horaires

Secrétariat

lundi 14h00 - 17h00

jeudi 09h00 - 11h30 et
14h00 - 18h30

Caisse

mardi 15h00 - 18h00

Fermeture de l'administration en fin d'année :

**du lundi 25 décembre 2017 au
vendredi 5 janvier 2018 inclus**

Livre historique sur Saint-Martin



Depuis cet été M. Nicoulin est plongé dans nos archives communales à la recherche d'informations qui vont servir à écrire l'histoire de Saint-Martin. Parallèlement, une commission communale du Livre a été créée. Elle est composée des personnes suivantes :

- Mme Ursula Hugi, Présidente
- M. Gérard Buchs, membre
- M. Yves Currat, membre
- Mme Charlotte Fisler, membre
- Mme Véronique Monney, membre
- Mme Emmanuelle Sauter, membre
- M. Jean-Claude Vial (auteur d'un ouvrage sur les mines de St-Martin)
- Mme Florence Genoud Bailat, secrétaire

Pour enrichir cet ouvrage, des témoignages de personnes habitant la commune ou ayant des histoires à relater sur Saint-Martin seraient très appréciés.

Nous recherchons également des photos, affiches, ou tout autre document ancien qui pourraient être insérés dans ce livre. Ils seront bien entendu restitués à leurs propriétaires.

Les personnes concernées voudront bien s'adresser à l'administration communale ou auprès de Mme Ursula Hugi au 078 632 13 75.

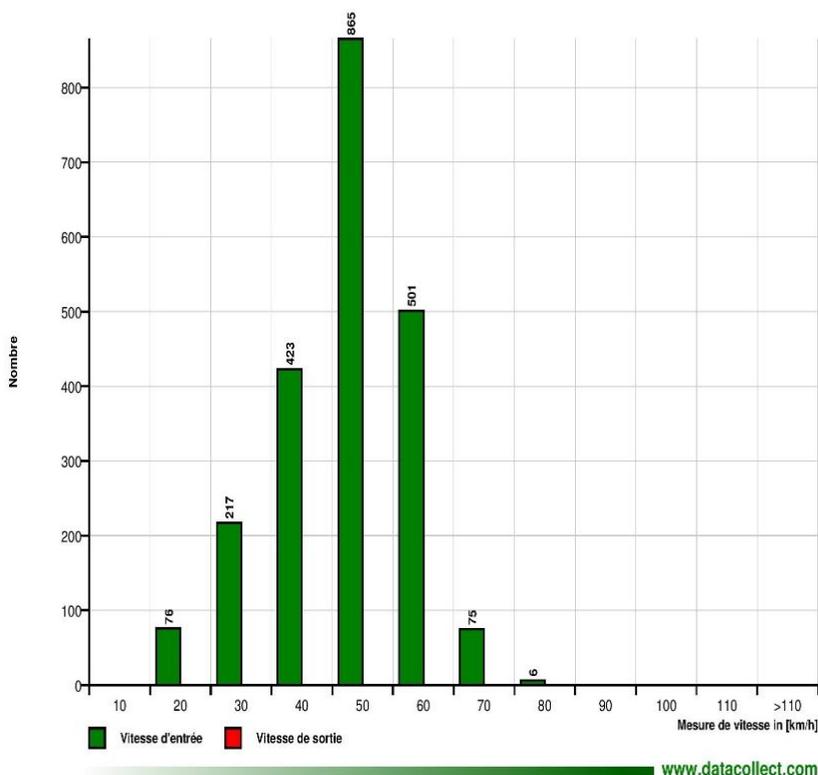


La commune est maintenant équipée d'un radar pédagogique qui est placé à divers endroits de la commune.

Pour exemple et comme vous pouvez le constater avec le diagramme ci-dessous, lorsque le radar a été posé devant l'école de Saint-Martin en direction de Châtel-St-Denis, le rapport démontre un grand nombre de vitesses excessives. Nous vous remercions d'adapter votre vitesse selon la signalisation et en fonction de la configuration du lieu, même si la vitesse est autorisée à 50 km/h.

A noter que des contrôles sporadiques sont aussi effectués par la Gendarmerie cantonale sur le territoire communal tout au long de l'année.

Histogramme de vitesse



Respectez l'eau :
Abandonnez les mauvaises
habitudes !



Le travail de la STEP est rendu très difficile et coûteux par la présence de toutes sortes de déchets indésirables dans l'eau d'évacuation, ainsi que par les micropolluants (substances chimiques).

Les éviers, lavabos, baignoires et cuvettes de wc ne sont pas des poubelles. Ne pas y jeter des déchets solides, de l'huile de friture, des produits toxiques, des médicaments.

Un geste facile au quotidien :

mettre à la poubelle tout ce qui est autre que le papier wc

Réseau d'eau communal



Le Conseil communal remercie les personnes qui communiquent à la commune des fuites d'eau constatées sur le réseau communal ou sur les réseaux privés.

Nous rappelons également que les regards, vannes-vidange et aéro-purgeurs doivent être signalés par des jalons bleus durant l'hiver.

Pensez à vérifier le bon fonctionnement des chasses d'eau de vos wc, cela pourrait éviter des consommations d'eau excessives.

Vignettes offertes pour les enfants de 0 à 2 ans



Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit

4 lots d'étiquettes de 35 litres par année et par enfant

Ordures ménagères



Les vignettes pour sacs poubelles sont vendues à la commune ou à la boulangerie Art Sucré.

Seuls les endroits officiels de la commune de Saint-Martin sont autorisés pour le dépôt des sacs avec vignettes. Le ramassage a lieu le **jeudi matin**.

Veillez à stocker vos poubelles à l'abri nuit et jour pour éviter qu'elles ne soient déchiquetées et emportées par les animaux.



Les piscines et jacuzzis installés à l'extérieur doivent être chauffés à 100% par des énergies renouvelables (ou des rejets de chaleur inutilisable autrement). L'installation d'une pompe à chaleur est également possible si le bassin est équipé d'une couverture thermique. En outre les jacuzzis et piscines installés à l'intérieur doivent être chauffés au minimum 50% par des énergies renouvelables.

Nous rappelons également que l'installation d'un jacuzzi est soumise à une demande de permis de construire.

Bruit et voisinage



Quelques règles à respecter pour de bonnes relations de voisinage :

- **La période de repos nocturne s'étend de 22h à 6h.**
- **Tous les jours, l'heure entre 12h et 13h est considérée comme temps de repos, ainsi que les dimanches et jours fériés cantonaux**

Feu bactérien



Messieurs Jean-Louis Aebischer et Yves Currat ont procédé à l'habituel sondage durant le mois de septembre. Aucun foyer n'a été détecté sur le territoire communal. Si vous avez un doute sur une plante, n'hésitez pas à contacter Jean-Louis Aebischer au 079 483 63 58 pour qu'il effectue un contrôle

Forêts - haies



Forestier responsable

M. Christophe Huwiler

☎ 079/634.66.10

Garde-faune

M. François Equey

1676 Chavannes-les-Forts

☎ 079/409.35.44

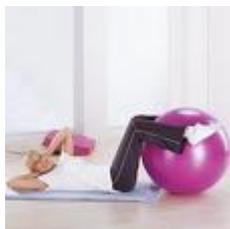
Rappel - interdictions

Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

La route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est **interdite** à la circulation.

Les haies des propriétés privées qui touchent les routes communales doivent être taillées régulièrement chaque automne afin de ne pas entraver la visibilité des véhicules et piétons.

Gym aînés



Pour contribuer pleinement au maintien de votre corps et de votre santé !

Les dames et messieurs, dès 60 ans, sont les bienvenus à la gym-aînés.

Mme Christiane Braillard vous attend le **mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle polyvalente.**

Vous avez la possibilité de débiter en tout temps et sans engagement.

Une leçon d'essai est gratuite.

Prix de la leçon : CHF 5.-

Repas à domicile



Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé au sein de la commune du lundi au vendredi. Les repas sont servis par l'Auberge de la Croix-Fédérale à Saint-Martin et l'Auberge de la Croix-Fédérale à Le Crêt.

Inscriptions auprès du bureau communal au 021 907 88 73

PRO SENECTUTE

PLUS FORTS ENSEMBLE

Besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôts n'est plus une corvée !

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts par une personne expérimentée.

Ce service s'adresse en général aux personnes de 60+, domiciliées dans le canton de Fribourg

Une simple déclaration d'impôts coûte CHF 60.- (durée max. 1 heure).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute Fribourg,
026 347 12 40

Heures d'ouverture

8.00-11.30 / 13.00-17.00

Accueil ExtraScolaire



L'AES de St-Martin accueille les enfants à la ferme communale, place du Village 1 à Saint-Martin du lundi au vendredi.

Mme Suzanne Michel, responsable, se tient à disposition au 079 233 17 40 ou aes.stmartin@gmail.com

La fiche d'inscription se trouve sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch, rubrique école-accueil extrascolaire

Association Ensemble pour Eux



www.ensemblepoureux.org

Cette association basée à Granges-près-Marnand depuis 11 ans a pour objectif de partager et soutenir toute action et projet humanitaire en Suisse et à l'étranger.

Vos dons de

- **médicaments**
- **habits (adultes + enfants)**
- **jeux (pas de peluches)**

sont les bienvenus.

Mme Vivienne Vaccher de Saint-Martin les récupère pour les transmettre à l'Association.



Le Conseil communal

Réseau Santé et Social de la Veveyse

Sur délégation des communes, le Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) dispense plusieurs prestations à la population veveysanne. Au fil des parutions, découvrez le RSSV et ses services.

Découverte n°1 : le Centre de puériculture

« La période la plus importante de la vie n'est pas celle des études universitaires, mais la première, celle qui court de la naissance à l'âge de six ans. » Maria Montessori. (Médecin et pédagogue).

Sensibles aux bouleversements multiples que peut engendrer une naissance ainsi que les premières années de vie d'un bébé, 2 infirmières puéricultrices sont à disposition des parents d'enfants de 0 à 4 ans.

Elles sont là pour vous écouter, vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans les différentes étapes du développement de votre enfant. Aussi bien pour les soins, l'allaitement, l'alimentation, le sommeil, les pleurs ainsi que l'éducation.

Suite aux visites des sages-femmes, les infirmières puéricultrices prennent contact avec vous. Elles proposent des consultations à domicile sur rendez-vous ainsi que des consultations au Centre de puériculture tous les mardis et jeudis et à l'école de Porsel 2x par mois. Une permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi, de 8h à 9h, pour répondre à vos questions.

Ce service est soutenu financièrement par les communes du district ainsi que par la Direction de la santé et des affaires sociales. La première consultation étant offerte, un forfait de CHF 30.- par année est ensuite demandé.

Des cours de massages pour bébés ainsi que des cours d'urgences pédiatriques et préventions sont aussi dispensés.

Pour de plus amples renseignements, prenez contact avec les infirmières puéricultrices. Réseau Santé et Social de la Veveyse, Rte de Misets 3, 1618 Châtel-St-Denis,

Tél : 021 948 61 03 ou visitez notre site : www.rssv.ch



Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?
- Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une solution de garde d'urgence ?

N'hésitez pas à faire appel à notre service ! Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices CRS sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !
- Pas de mission de moins de 3h

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formé-e-s par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch